

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF823

présenté par
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 873 036
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	1 873 036
SOLDE	-1 873 036	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d’appel

En 2024, le montant des engagements souscrits par l’État dans le cadre de recours à des prestations de conseils extérieurs s’est élevé à 96,1 M€, contre 73,4 M€ en 2023. S’il a été globalement réduit depuis 2021 – année de l’éclatement de l’affaire McKinsey – cette nouvelle augmentation fait craindre un retour de la gabegie d’argent public.

Pourtant, malgré les consignes de modération fixées par la circulaire de Jean Castex en janvier 2022, certaines instances ont vu leurs dépenses augmenter. C’est notamment le cas de la direction interministérielle à l’encadrement supérieur de l’État (Diese), qui a doublé ses engagements de recours à des conseils extérieurs entre 2022 et 2023.

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » est la meilleure incarnation de ces dérives, pour des commandes aux intitulés à mi-chemin entre obscurité volontaire et masturbation intellectuelle. Ainsi, des centaines de milliers d'euros d'argent public ont été déboursés pour des prestations de « conception et mise en œuvre de bilans managériaux s'intégrant dans une démarche d'*assessment* », de « conseil stratégique et gestion opérationnelle en matière de relations presse pour un déploiement de la parole de l'État », ou encore de « réalisation d'*assessments* de développement ou flux et d'*assessments* de recrutement ». Au total, ce sont 3 420 621 € qui ont été engagés en 2024 par les services du Premier ministre, dont 1 873 036 € pour le seul programme « Coordination du travail gouvernemental ».

En conséquence, le présent à amendement d'appel prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 873 036 € pour l'action « 17 – Coordination de la politique des ressources humaines en matière d'encadrement supérieur et dirigeant de l'État » du programme n° 129 « Coordination du travail gouvernemental », afin d'alerter sur l'absence de maîtrise par certaines instances de ce type de dépense.